

PROGRAMME FORMATION INCENDIE MANIPULATION DES EXTINCTEURS / EVACUATION

Référent du stage	Géraldine LEVIER 02.43.24.20.93 geraldine.levier@cdg72.fr
Durée	3h30
Tarif	980 € pour un groupe de 14 agents maximum (tarif en vigueur au 1er janvier 2026)

Contexte réglementaire et objectif

Réglementation : Le Code du Travail indique que des exercices doivent être effectués pour apprendre au personnel à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les manœuvres nécessaires. De ce fait, cela signifie que la formation à la manipulation des extincteurs est obligatoire.

Objectif : Acquérir un comportement adapté à une situation de sinistre, une gestuelle efficace en utilisant les moyens de lutte contre l'incendie de base (extincteurs). Être capable d'organiser et diriger l'évacuation des agents.

Durée de la formation

Durée totale = 3h30 (moitié théorie + moitié pratique).

Contenu de la formation

Théorie

- La théorie du feu
- Les classes de feu
- Les moyens d'extinctions
- Les consignes de sécurité
- Mise en service des extincteurs
- Les techniques d'extinctions
- Exercice d'extinction sur feu réel
- Les techniques d'évacuation
- Modalité de l'alarme de l'alerte et de la mise en sécurité des personnes
- Reconnaissance des itinéraires (signalisation)
- Mise en sécurité d'une zone protégée
- Point de rassemblement

Pratique

Manipulation des extincteurs avec Unité Mobile de Formation.

L'ensemble du matériel lié à l'extinction est fourni par le formateur.

Dispositif d'évaluation

Une évaluation sera réalisée par le formateur afin d'évaluer les acquis de chaque stagiaire.

Les convocations sont envoyées par le CDG à la collectivité employeur.

Les attestations de formation sont envoyées par le Centre de gestion au service RH des collectivités.

Qui sont les formateurs ?

Les formateurs mandatés par le CDG sont tous certifiés incendie.

Contact

Géraldine LEVIER

Gestionnaire formations sécurité au travail

02.43.24.20.93

geraldine.levier@cdg72.fr